



# Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ F.S.S.P.X. Le Moulin du Pin F - 53290 BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF

Un aspect peu connu de saint Pie X: sa sainteté mariale

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

En 1712, saint Louis-Marie Grignion de Montfort écrivait dans son célèbre *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* : « Le Très-Haut avec sa sainte Mère doivent se former de grands saints... Ces grandes âmes... seront singulièrement dévotes à la très sainte Vierge... La formation et l'éducation des grands saints qui seront sur la fin du monde lui est réservée »<sup>1</sup>. Saint Pie X est probablement un de ces grands saints dont parle l'Apôtre marial.

On insiste beaucoup sur la sainteté personnelle du pape Joseph Sarto et sur la splendeur de son souverain pontificat, mais on ne met pas assez en relief quelle fut la racine de cette sainteté. Et si, par hasard, on la mentionne, comme en passant, après toutes sortes de considérations, on ne se rend pas compte de la place essentielle qu'elle a tenue dans sa sanctification : c'est sa dévotion mariale. Pourtant, « le plus grand des moyens et le plus merveilleux de tous les secrets pour acquérir et conserver la divine sagesse », c'est bien, selon le Père Grignion, « une tendre et véritable dévotion à la Sainte Vierge »<sup>2</sup>.

Or, saint Pie X a eu cette dévotion mariale à un degré supérieur : sa dévotion à l'Immaculée n'est plus un secret pour personne<sup>3</sup>. Sa dévotion au très saint Rosaire est, désormais, bien connue<sup>4</sup>. Son engagement comme prêtre de Marie Reine des Cœurs<sup>5</sup> est aussi devenu patent pour tous. Rien d'étonnant si saint Pie X a su attirer la Sagesse éternelle incarnée dans son âme de pape.

D'après Montfort, les effets que la Sagesse produit dans une âme sont les suivants : « *Quand la Sagesse éternelle se communique à une âme, Elle lui donne tous les dons du Saint-Esprit et toutes les grandes vertus dans un degré éminent, savoir, les vertus théologiques : une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente ; les vertus cardinales : une tempérance réglée, une prudence consommée, une justice parfaite et une force invincible ; les ver-*

*tus morales : une religion parfaite, une humilité profonde, une douceur charmante, une obéissance aveugle, un détachement universel, une mortification continuelle, une oraison sublime, etc.* »<sup>6</sup>. Voici donc, comment cette sainteté mariale s'est épanouie dans le pontificat de saint Pie X, au regard de toutes ces vertus.

Pour favoriser la proclamation de la foi, il a publié le *motu proprio Doctoris Angelici*<sup>7</sup> pour la bonne formation du clergé, et l'encyclique *Acerbo nimis*<sup>8</sup> pour l'instruction du peuple chrétien. Ces documents constituent la partie positive de l'action de saint Pie X en faveur de la foi catholique.

Pour défendre la foi, il a fait une recension, ou encore l'inventaire et le catalogue des erreurs modernes dans le décret *Lamentabili sane exitu*<sup>9</sup> ; il en a systématisé la doctrine dans l'encyclique *Pascendi Dominici gregis*<sup>10</sup> contre les erreurs modernistes ; il a pris des mesures pour protéger la foi catholique et sanctionner les contrevenants dans le *motu proprio Sacrorum antistitum*<sup>11</sup>.

Saint Pie X a su aussi susciter un grand accroissement de la vertu d'espérance. A cette vertu, se rattachent la prière, privée et liturgique, et la réception de la grâce par les sacrements dans l'Église.

Saint Pie X a favorisé la prière de l'Église. Il l'a fait par la publication du *motu proprio Tra le sollecitudini*<sup>12</sup> sur la musique sacrée, pour la promotion du chant grégorien et de la polyphonie.

Par le décret *Quam singulari*<sup>13</sup>, il a permis aux âmes de s'approcher dès le plus jeune âge de la sainte Communion. Par le décret *Sacra Tridentina*

<sup>6</sup> ASE 99.

<sup>7</sup> *Motu proprio Doctoris Angelici* sur l'étude de la doctrine de saint Thomas d'Aquin (29 juin 1914).

<sup>8</sup> Encyclique *Acerbo nimis* sur l'enseignement de la doctrine catholique (15 avril 1905).

<sup>9</sup> Décret *Lamentabili sane exitu*, condamnation de 65 propositions modernistes (3 juillet 1907).

<sup>10</sup> Encyclique *Pascendi Dominici gregis* sur les doctrines modernistes (8 septembre 1907).

<sup>11</sup> *Motu proprio Sacrorum antistitum*, lois pour repousser le péril du modernisme (1<sup>er</sup> septembre 1910).

<sup>12</sup> *Motu proprio Tra le sollecitudini* sur la musique sacrée (22 novembre 1903).

<sup>13</sup> Décret *Quam singulari* sur l'âge d'admission à la première communion (8 août 1910).

<sup>1</sup> *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* [VD] n°s 35, 47 et 48.

<sup>2</sup> *Amour de la Sagesse éternelle* [ASE], n° 203.

<sup>3</sup> Bulletin n° 108, février 2014.

<sup>4</sup> Bulletin n° 115, octobre 2014.

<sup>5</sup> Bulletin n° 114, août-septembre 2014.

*synodus*<sup>1</sup>, il a permis à toutes les âmes de bonne volonté la communion fréquente et même quotidienne.

Saint Pie X a publié des documents propres à stimuler la charité, et donc l'amour de Dieu, qui consiste principalement dans l'observation de la Loi<sup>2</sup>. Cet ordre de la charité est instauré et conservé, dans l'Église, par deux choses : par la hiérarchie et par les lois ecclésiastiques.

Saint Pie X va s'adresser à toute la hiérarchie ecclésiastique. Pour le pape, c'est-à-dire pour lui-même, saint Pie X s'est fixé un programme, *Tout restaurer dans le Christ*, dans l'encyclique *E supremi apostolatus*.

Pour son gouvernement, saint Pie X a réorganisé la *Curie romaine* par la constitution apostolique *Sapienti consilio*<sup>3</sup>, et par le nouveau *Règlement des dicastères pontificaux*<sup>4</sup>. Il a également adressé à l'épiscopat l'encyclique *Iucunda sane*<sup>5</sup> sur la charge de ceux qui gouvernent l'Église. Pour le progrès du sacerdoce, il a publié l'exhortation *Haerent animo*<sup>6</sup>.

Jusqu'à saint Pie X, les lois ecclésiastiques étaient éparpillées dans différents recueils de lois et décrets ecclésiastiques. C'est lui qui, dans sa sagesse, va les réunir et les organiser dans ce qui sera le premier *Code de droit canonique*, lequel ne sera publié que sous le pontificat de Benoît XV, en 1917. Deux documents importants sur ce sujet ont été publiés par le pape Pie X : le *motu proprio Arduum sane munus*<sup>7</sup>, et la lettre *Pergratum mihi*<sup>8</sup>.

En ce qui concerne les vertus morales, il faut souligner le fait que l'oraison de la messe de saint Pie X mentionne explicitement sa vertu de force. Il faut aussi mettre en relief sa vertu de prudence, d'une part, parce qu'elle est la vertu propre du sacerdoce qu'il a reçu en plénitude ; d'autre part, parce qu'elle est la vertu propre du chef, ce qu'il a été au degré souverain : il n'y a pas de degré hiérarchique plus élevé sur terre que la fonction de vicaire de Jésus-Christ.

Les vertus de force et de prudence de saint Pie X vont éclater spécialement en deux circonstances : premièrement, dans sa conduite de l'Église dans ses rapports avec les États, spécialement dans l'affaire de la *Loi de séparation* en France ; deuxièmement, vis-à-vis du *Sillon*. Dans ces deux ques-

tions, la *regnative*<sup>9</sup>, vertu de prudence du chef, sera toute surnaturelle chez lui.

Vis-à-vis du libéralisme absolu, c'est dans l'affaire de séparation de l'Église et de l'État que saint Pie X va le mieux manifester sa prudence. Le document majeur sur ce sujet est l'encyclique *Vehementer nos*<sup>10</sup>, dans laquelle le pape défendra la constitution divine de l'Église et sa primauté de pouvoir face à l'État. Ce n'est pas l'unique document, mais c'est le principal.

En ce qui concerne le catholicisme libéral, saint Pie X a eu à s'occuper également du *Sillon* de Marc Sangnier. Une erreur peut-être plus subtile : sans prétendre faire rupture avec l'Église, il souhaitait réconcilier l'Église et la démocratie<sup>11</sup>. Saint Pie X, par sa prudence, saura, une nouvelle fois, démasquer l'erreur avec la lettre *Notre charge apostolique*<sup>12</sup> sur le *Sillon*.

Pour les autres vertus de saint Pie X, il suffit de consulter les biographies écrites en son honneur<sup>13</sup>, et de relever, classer et ordonner ses actions suivant la nomenclature classique des vertus théologiques, cardinales et morales.

Des objections ont été faites contre la conduite de saint Pie X dans sa lutte contre le modernisme. Un rapport d'enquête<sup>14</sup>, fait lors du procès de canonisation, réfute ces objections et met en lumière l'héroïcité des vertus dans la conduite du pape saint Pie X dans ce problème à la fois particulier et important de son pontificat.

Ce bref aperçu montre que l'héroïcité des vertus de saint Pie X en tant que pape est bien le fruit de sa dévotion mariale. C'est par Marie que saint Pie X est arrivé à la sainteté à laquelle un pape doit arriver. Que notre saint patron soit donc imité par tous afin que nous arrivions tous, par Marie au degré de sainteté que Dieu nous a préparé !

Pour employer le langage même du Père de Montfort, auquel le saint pape était très dévot, il faut conclure que ce grand vicaire du Christ est vraiment parvenu, par l'intercession de la Sainte Vierge immaculée, « à la plénitude de son âge [Jésus-Christ, la Sagesse éternelle incarnée] sur la terre et de sa gloire dans les cieux »<sup>15</sup>. ✍

Abbé Guy Castelain+

<sup>1</sup> Décret *Sacra Tridentina synodus* sur la réception quotidienne de la sainte Eucharistie (20 décembre 1905).

<sup>2</sup> Jn, XIV, 15 et 21 ; I Jn, V, 3.

<sup>3</sup> Constitution apostolique *Sapienti consilio* concernant la *Curie romaine* (29 juin 1908).

<sup>4</sup> *Règlement des Dicastères pontificaux* (29 septembre 1908).

<sup>5</sup> Encyclique *Iucunda sane* à tout l'épiscopat en communion avec le Siège Apostolique (12 mars 1904).

<sup>6</sup> Exhortation *Haerent animo* au clergé catholique pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de son sacerdoce (4 août 1908).

<sup>7</sup> *Motu proprio Arduum sane munus* sur la réunion des lois ecclésiastiques en un seul Code (19 mars 1904).

<sup>8</sup> Lettre *Pergratum mihi* sur la codification du droit canonique (25 mars 1904).

<sup>9</sup> Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II.II, q. 47, spécialement a. 10 et a. 11, toute la Q. 50, spécialement a. 1.

<sup>10</sup> Encyclique *Vehementer nos*, sur la séparation de l'Église et de l'État (11 février 1906).

<sup>11</sup> Yves Chiron, *Saint Pie X, Réformateur de l'Église*, p. 294.

<sup>12</sup> Lettre sur le *Sillon*, *Notre charge apostolique* (25 août 1910).

<sup>13</sup> Voir les sources dans Yves Chiron, op. cit.

<sup>14</sup> « *Disquisito* », *Conduite de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme*, Publications du *Courrier de Rome*.

<sup>15</sup> Finale de la *Consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse éternelle par les mains de Marie* (ASE n° 227).

# Pour prolonger le centenaire de saint Pie X...



Le 10 juillet 1903, peu de temps avant d'être élevé au souverain pontificat, le cardinal Joseph Sarto, patriarche de Venise, avait fait publier la dévotion suivante intitulée *Pour honorer la Vierge Immaculée pendant l'année jubilaire du 8 décembre 1903 au 8 décembre 1904*. Elle se terminait par l'approbation suivante : *Vu et approuvé pour l'impression avec le vœu que la pieuse couronne soit pratiquée par tous les fidèles de Venise*. Il s'agit d'une transposition de la *Petite Couronne de la Sainte Vierge* surnommée par le Père de Montfort : *Chapelet du saint Esclavage*. L'aumônier de la *Confrérie* la propose (facultatif) comme mot d'ordre pour l'année 2015.

## LA COURONNE DES DOUZE ETOILES

### Pour honorer la Vierge Immaculée

*In capite ejus corona stellarum duodecim*  
(Apoc. XII, 1)

#### PREMIERE ETOILE

Du 8 décembre 2014 au 7 janvier 2015

Imiter la très sainte Vierge dans sa **piété**, en apportant le plus grand soin aux exercices religieux. L'invoquer sous le titre : *Vas insigne devotionis*.

#### DEUXIEME ETOILE

Du 8 janvier 2015 au 7 février

Imiter la Sainte Vierge dans son **humilité**, en considérant notre propre abjection et réciter le *Magnificat* appelé justement le *Cantique de l'Humilité*.

#### TROISIEME ETOILE

Du 8 février au 7 mars

Imiter la Sainte Vierge dans sa **mansuétude** en se conformant à la sainte Volonté de Dieu dans tout ce qui nous vient de pénible des personnes et des choses, en disant : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*.

#### QUATRIEME ETOILE

Du 8 mars au 7 avril

Imiter la très sainte Vierge dans son **esprit de sacrifice**, en portant patiemment la Croix, et réciter le *Stabat Mater*.

#### CINQUIEME ETOILE

Du 8 avril au 7 mai

Imiter la très sainte Vierge dans sa **pureté**, en pratiquant fidèlement la chasteté selon son état et dire à la louange de Marie : *Tota pulchra es Maria, et macula non est in te*.

#### SIXIEME ETOILE

Du 8 mai au 7 juin

Imiter la Sainte Vierge dans le **fidèle accomplissement de ses devoirs d'état** et l'honorer par l'hymne : *Ave maris stella*.

#### SEPTIEME ETOILE

Du 8 juin au 7 juillet

Imiter Marie dans son **très ardent amour** pour le Cœur de Jésus dont son propre cœur est la copie fidèle et dire : *Mère de mon Seigneur, faites que j'aime son Sacré-Cœur* ou : *Ecce Mater fons amoris, Me sentire vim doloris, Fac ut tecum lugeam, Fac ut ardent cor meum, In amando Christum Deum, Ut sibi complaceam*.

#### HUITIEME ETOILE

Du 8 juillet au 7 août

Imiter Marie dans son **zèle pour le salut des âmes**, en se souvenant combien elle a souffert pour la Rédemption du genre humain, l'invoquer par cette strophe : *Maria, mater gratiæ, Mater misericordiæ, Tu nos ab hoste protege, Et mortis hora suscipe*.

#### NEUVIEME ETOILE

Du 8 août au 7 septembre

Imiter la très sainte Vierge dans sa **charité pour les pauvres**, en les secourant selon nos moyens dans leurs besoins spirituels et corporels et lui adresser la supplique : *Sancta Maria, succurre miseris, juva pusillanimes, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto femineo sexu, sentiant omnes tuum juvamen quicumque invocant tuum sanctum patrocinium*.

#### DIXIEME ETOILE

Du 8 septembre au 7 octobre

Imiter la très sainte Vierge dans sa **simplicité**, la pratiquant dans le langage, les manières et dans toute notre façon d'agir. Nous unir aux Anges par le chant des *Litanies de Lorette*, dans lesquelles, après *Mater amabilis*, on ajoutera : *Mater Boni Consilii*.

#### ONZIEME ETOILE

Du 8 octobre au 7 novembre

Imiter la très sainte Vierge dans son **amour pour l'Église**, dont elle est proclamée l'auxiliaresse et réciter le chapelet aux intentions du souverain pontife.

#### DOUXIEME ETOILE

Du 8 novembre au 7 décembre

Donner à la très sainte Vierge, nombre de **suffrages pour les âmes du Purgatoire**, et lui offrir un hommage agréable par la prière *Salve Regina*, et dire pour les âmes du Purgatoire : *Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu* (300 jours d'indulgence).



## L'examen de conscience médité dans les mystères du Rosaire

### Deuxième mystère glorieux

#### L'Ascension

*Nous Vous offrons, Seigneur Jésus, cette deuxième dizaine en l'honneur de votre triomphante Ascension, et nous Vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, une ferme espérance et un désir ardent du Ciel. Ainsi soit-il.*

Notre Père... (Sur l'esprit surnaturel)

[Puis aux 10 Ave :]

1. Je ne renouvelle jamais mes promesses du baptême et je ne sais pas les commandements de Dieu par cœur.

2. Je ne pense pas à faire les bonnes œuvres pour mériter le Ciel : prières, aumônes, pénitences, sacrifices, œuvres de miséricordes.

3. Je ne prie pas matin et soir et dans les tentations. Je ne récite pas le chapelet ou, quand je le récite, je ne le médite pas.

4. Je ne fais jamais pénitence pour expier mes péchés, même celles demandées par l'Église (abstinence des vendredis ; jeûne du mercredi des Cendres et du Vendredi saint).

5. Je ne fais jamais l'aumône et refuse de la faire par principe ; je donne inconsidérément.

6. Je ne m'abandonne pas assez à la Providence quand j'ai fait ce qui est en mon pouvoir.

7. Je présume de mes forces et ne compte pas assez sur la grâce ; je doute de Dieu.

8. Je compte trop sur la miséricorde et/ou la Providence du Bon Dieu et je ne fais pas ce qui est en mon pouvoir.

9. Je voudrais toujours rester sur la terre pour profiter au maximum des biens temporels.

10. Je n'aime pas assez les biens surnaturels et je ne désire pas assez aller au Ciel.

*Gloire au Père...* [Puis :]

*Grâces du mystère de l'Ascension de Jésus-Christ, descendez dans nos âmes et rendez-les vraiment célestes. Ainsi soit-il.*

## En 2015, quatre Retraites Mariales Montfortaines en France, soit 100 places !



### ❖ Retraite à Unieux (42)

du 9 au 14 février 2015 (mixte, 24 places)

Prédicateurs :

abbés C. Mestre et O. du Châtelet

Renseignements et inscriptions :

abbé P. Barrère ☎ 04.77.40.20.55.

### ❖ Retraite au Trévoux (29)

du 6 au 11 juillet 2015 (mixte, 24 places)

Prédicateurs :

abbés G. Castelain et L.-M. Turpault

Renseignements et inscriptions :

abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.

### ❖ Retraite à L'Etoile du Matin (57)

du 20 au 25 juillet 2015 (mixte, 36 places)

Prédicateurs :

abbés G. Castelain et L.-M. Turpault

Renseignements et inscriptions :

abbé L.-M. Turpault ☎ 03.87.06.53.90.

### ❖ Retraite au Moulin du Pin (53)

du 7 au 12 décembre 2015 (mixte, 16 places)

Prédicateurs :

abbés G. Castelain et O. du Châtelet

Renseignements et inscriptions :

abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.



❖ 2077 membres au 30 novembre 2014.

❖ Le samedi 6 décembre 2014, la sainte Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts.

❖ Les 6, 8 et 25 décembre, les membres peuvent gagner une indulgence plénière (aux cond. hab.).

❖ Responsable de la publication :

Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.

❖ La Confrérie sur Internet : La Porte Latine.

❖ Veuillez noter : pour qu'un reçu fiscal (sur demande) soit valable pour la déclaration des revenus de 2014, le don doit être fait avant le 31 décembre 2014. Chèques à l'ordre de : C.M.R.C. - F.S.S.P.X.

❖ Impression : Graphimaine, Sablé-sur-Sarthe (72)